

## Sans-domicile et hébergés chez des tiers : Parcours et réalités derrière l'hospitalité privée Synthèse

En janvier 2019, dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie du Logement d'abord, Grenoble Alpes Métropole réalisait une première Nuit de la solidarité pour procéder à l'évaluation du nombre de personnes privées de domicile personnel sur le territoire métropolitain. Elles étaient alors au moins 1 757 à être dans cette situation, à dormir à la rue, dans des lieux impropres à l'habitation, à l'Hôpital sans logement à la sortie ou dans un hébergement d'urgence n'offrant pas de pérennité d'accueil.

« Au moins 1 757 », car l'enquête révélait que de nombreuses personnes enquêtées avaient été amenées à recourir à un hébergement chez un tiers, à se trouver ainsi dans une situation précaire, sans que l'on soit pour autant en mesure d'estimer leur nombre et de qualifier ce mode d'hébergement. C'est à ce défaut de connaissance que tente de répondre l'étude réalisée à la demande de la Métro par l'Observatoire de l'hébergement et du logement (OHL). Ce document de synthèse propose les résultats les plus saillants de l'étude et constitue un appel à agir pour limiter les effets les plus délétères de l'hébergement chez des tiers.

### 1 - L'hébergement contraint chez un tiers est un phénomène majeur mais largement méconnu

Quand un jeune étudiant est hébergé par ses parents ou que des personnes âgées sont accueillies par leurs enfants, il y a là l'expression d'une solidarité familiale dont il faut se féliciter. Cette solidarité qu'affichent ceux qui disposent d'un logement s'élargit souvent au-delà du cercle familial et permet l'accueil des tierces personnes. Cette forme d'hébergement recouvre alors de multiples situations selon la nature de l'hébergement, les caractéristiques sociales de l'hébergé, ou encore le lieu de l'hébergement. En outre, cet hébergement privé ne signifie pas la même chose et ne sera pas toujours le signe d'un habitat dégradé selon les raisons pour lesquelles les personnes y recourent : un jeune qui retourne chez ses parents le temps d'un stage pour économiser le prix d'un loyer n'est pas confronté à la même réalité qu'une mère célibataire qui est hébergée par un proche après avoir été expulsée de son logement avec ses enfants.

L'étude s'est focalisée sur les situations d'hébergement contraint afin de distinguer parmi les hébergés ceux qui souhaitent accéder à un logement mais n'en ont pas la possibilité, du moins à court terme. Ils se retrouvent alors dans une situation difficile puisqu'ils n'ont pas de titre d'occupation, ne disposent pas exclusivement du logement et faute d'un lieu de vie privée, ils ne peuvent entretenir de relations sociales. Ils sont en quelque sorte en suspens, souvent durant plusieurs années.

Le phénomène de l'hébergement chez un tiers est de grande ampleur puisqu'il concernait 643 000 personnes en 2017 selon une estimation nationale de la FAP. A l'échelle de la métropole grenobloise, l'estimation est plus incertaine puisqu'elle se base le plus souvent sur des données déclaratives et le rapprochement de diverses sources d'information. C'est ainsi que près de 3 000 demandeurs de logement social seraient dans cette situation, leur nombre ayant augmenté de 11% entre 2015 et 2019. L'hébergement chez un tiers est aussi une situation répandue parmi les demandeurs d'un hébergement d'insertion (un quart des demandeurs en 2019, soit 262 ménages), ainsi que chez les demandeurs d'hébergement d'urgence (parmi les ménages ayant appelé au moins 2 fois le 115 en 2019, 418 ont déclaré avoir dormi chez un tiers la veille de leur appel et 206 avaient prévu de dormir chez un tiers le soir suivant). Ces données ne sont évidemment pas cumulables mais elles suggèrent que **l'estimation des personnes privées de domicile personnel réalisée lors de la Nuit de la solidarité en janvier 2019 (au moins 1 757 personnes) devrait être multipliée par deux ou trois, pour prendre en compte les hébergés chez des tiers.**

## 2 - L'hébergement chez un tiers constitue souvent une forme aggravée de mal-logement

Une approche qualitative fondée sur une série d'entretiens réalisés auprès des personnes ayant été hébergées chez un tiers permet d'identifier les traits caractéristiques de l'hébergement chez un tiers qui en font une forme aggravée de mal-logement.

**2.1 – L'hébergement chez un tiers génère une relation asymétrique entre hébergeurs et hébergés** qui fragilise ces derniers. Cette asymétrie génère un sentiment de dette chez l'ensemble des ménages hébergés dont l'intensité et la nature peuvent toutefois varier selon l'intimité de la relation. Dette dont les personnes accueillies s'acquittent en « payant des bières et des clopes » ou en « remplissant le frigo », pour autant qu'elles disposent des moyens financiers pour le faire. Si leurs ressources sont suffisantes, elles peuvent participer au paiement du loyer, ce qui a pour avantage de réduire l'asymétrie avec l'hébergeur.

A l'inverse, lorsque l'hébergé n'est pas en mesure de participer financièrement, le déséquilibre de la relation est plus difficile à gérer. Les contreparties prennent la forme de services à rendre, mais leur valeur est difficile à évaluer et à rapporter au coût de l'hébergement. C'est alors que le mal-être de l'hébergé grandit et qu'il peut se trouver exposé à des situations de violence ou d'exploitation.

La dimension négative de l'hébergement chez un tiers se trouve évidemment atténuée quand l'hébergé bénéficie de la solidarité familiale, mais ne va pas pour autant de soi. Elle signe souvent un échec, n'efface pas le sentiment de dette, pas plus que les difficultés liées à la cohabitation à une période de la vie où la personne qui en bénéficie aspire à son autonomie.

**2.2 – L'hébergement chez un tiers constitue une forme de mal-logement, plus ou moins intense selon les modalités d'accueil.** Accueillir une ou plusieurs personnes dans un logement déjà occupé génère des situations de sur-occupation avec leurs conséquences psychiques et sociales très pénalisantes. L'organisation fortement contrainte de l'espace et du temps, les difficultés à préparer et partager les repas, à se reposer et dormir, le manque d'intimité... sont autant d'éléments qui impactent la santé des ménages, et leur quotidien au sein et en dehors du logement. Ces difficultés ayant été exacerbées durant les périodes de confinement.

Les règles tacites que s'imposent les hébergés pour ménager leur hôte, comme celles que l'hébergeur leur dicte, renforcent le sentiment de ne pas se sentir chez soi. Des hébergés peuvent ainsi chercher à s'effacer et à réduire leur impact sur la vie commune : usage parcimonieux des espaces communs, respect des horaires de l'hébergeur, occupation aussi limitée que possible du logement... Soulignant ainsi les difficultés que l'hébergement fait aussi vivre à l'hébergeur.

**2.3 – L'hébergement chez un tiers maintient les ménages dans des situations provisoires** sans qu'il soit possible pour eux d'en mesurer la durée et de se projeter dans l'avenir. La rupture d'hébergement peut survenir quand l'hébergeur décide d'y mettre fin, son intimité et son autonomie étant mises à mal. Elle provient aussi de l'hébergé surtout quand il a la possibilité de mobiliser d'autres solutions pour faire face à sa privation de domicile, même si celles-ci sont de moindre qualité (squat ou même un retour à la rue). Mais c'est parfois un autre hébergement chez un tiers pour des durées parfois très courtes, qui apporte une nouvelle solution provisoire. Pour certains, la recherche d'un hébergeur se répète plusieurs fois par an, ou même plusieurs fois par semaine, et cela pendant plusieurs années avec de faibles perspectives d'accès à un logement.

Pour les personnes qui cherchent à éviter les nuits passées à la rue, cette situation génératrice d'angoisse les pousse à prendre des risques ou à se soumettre à des violences pour pouvoir dormir chez quelqu'un. Cela peut advenir pour des femmes isolées qui échangent quelques nuits au chaud contre des faveurs sexuelles, ou engagent des relations amoureuses avec leur hôte pour prolonger leur hébergement le plus longtemps possible.

**2.4 - Pouvoir accéder à un hébergement chez un tiers appelle des ressources économiques et sociales** dont ne disposent pas toutes les personnes privées de domicile personnel. Les ressources financières permettent au ménage hébergé de participer aux frais du logement et de réduire ainsi l'asymétrie de la relation entretenue avec l'hébergeur. Les ressources sociales quant à elles, sont essentielles pour avoir des opportunités d'hébergement et éviter les situations de dépendance et les violences qui peuvent en découler, ne serait-ce qu'en changeant d'hébergement.

### 3 - Les divers profils d'hébergés chez des tiers

Si l'hébergement chez un tiers se caractérise par les traits communs que nous venons d'évoquer, il recouvre une grande diversité de situations qui tient à la plus ou moins grande perspective d'accéder à un logement, mais aussi à la stabilité de l'hébergement qui relève pour beaucoup de la nature de la relation à l'hôte. L'hébergement qui relève de solidarités citoyenne ou familiale se révèle plus stable que celui qui repose sur des ressources amicales et la mobilisation de pairs parfois presque aussi fragiles que ceux qu'ils hébergent. Au total, quatre profils ont été identifiés.

#### **Profil 1 - L'hébergement citoyen, un hébergement long pour des étrangers en situation administrative complexe**

L'hébergement citoyen est organisé à l'initiative de personnes, souvent constituées en collectifs, qui acceptent de partager une partie de leur logement pour mettre à l'abri les ménages sans-domicile. Parce qu'il repose sur des convictions religieuses ou politiques dans un souci de fraternité, cet hébergement est stable et constitue une ressource importante pour les personnes qu'il permet d'accueillir<sup>1</sup>. Cette forme d'hébergement concerne surtout un public étranger en situation administrative complexe qui ne peut accéder ni à un emploi, ni à un logement et éprouve de grandes difficultés pour bénéficier d'un accompagnement social. La durée de la procédure dans laquelle ces personnes sont engagées appelle un hébergement long puisque la perspective d'accès à un logement tient à la régularisation de leur situation administrative. Malgré cette contrainte, l'hébergement citoyen se révèle être une ressource sociale importante pour les hébergés qui peuvent ainsi bénéficier d'un support pour trouver des petits boulots, être orientés vers des lieux ressources et ainsi s'engager dans un processus d'intégration.

#### **Profil 2 - L'hébergement parental, un parachute pour faire face à des ruptures biographiques**

L'hébergement parental est un hébergement qui repose sur des valeurs familiales fortes qui permettent un accueil stable. Il concerne principalement des ménages qui ont perdu leur logement suite à une séparation, ou autre rupture biographique. Ces ménages sont en capacité administrative et économique d'accéder à un logement (très) social. En raison des longs délais d'attribution, ils sont néanmoins amenés à être hébergés durant plusieurs années chez leurs parents. Ce retour au domicile familial est difficile à vivre parce qu'il est souvent perçu comme une descente sociale, mais également parce qu'il relève lui aussi du mal-logement, générant un sentiment de dette, un manque d'intimité et d'autonomie. De par sa stabilité, cet hébergement préserve le ménage accueilli d'un retour à la rue, mais l'éloigne du même fait des dispositifs d'accompagnement, d'hébergement, et d'accès aux logements existants. Il y recourt souvent tardivement, lorsque sa situation d'hébergement parental devient trop difficile, ou lorsqu'elle prend fin.

#### **Profil 3 – L'hébergement amical, une alternative à la rue pour des ménages aux portes du logement**

L'hébergement amical repose sur des valeurs moins fortes que celles qui sont à l'origine de l'hébergement familial ou citoyen. Cela donne lieu à des hébergements de plus courte durée et de moindre qualité. Pour les faire tenir malgré tout, les hébergés essaient de réduire leur présence dans le logement et le coût qu'elle

<sup>1</sup> Une enquête réalisée par l'OHL en 2017 recensait 426 personnes hébergées par des collectifs citoyens en Isère. Le chiffre est en cours d'actualisation pour l'année 2020.

représente pour l'hébergeur en alternant entre des nuits dans une voiture, à la rue, ou chez un autre tiers. Ces ménages aussi seraient en mesure, économiquement et administrativement, d'accéder à un logement mais sont éloignés des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement existants. Ils y recourent lorsque leur situation résidentielle et économique se dégrade, impactant en retour leurs perspectives d'accès au logement. Parmi ce profil d'hébergement, figure entre autres des personnes « de la rue », c'est-à-dire, des personnes qui ont appris à y vivre au fil des années. En raison de cet apprentissage, elles sont moins dépendantes que d'autres à l'hébergement chez un tiers, et peuvent s'en extraire facilement dès lors que la situation devient trop difficile. Si l'hébergement chez un tiers leur offre un temps de répit pour s'extraire de la rue de temps en temps, l'hiver en revanche, c'est une solution recherchée pour compenser le nombre insuffisant d'hébergement d'urgence répondant à leurs attentes.

#### **Profil 4 – L'hébergement chez des connaissances, pour éviter la rue « coûte que coûte »**

Ce dernier type d'hébergement concerne un public en grande précarité économique, administrative, et sociale. Il se compose principalement de personnes étrangères qui, en raison de leur migration, ne peuvent s'appuyer ni sur un soutien familial, ni sur un soutien amical. Elles appellent le 115 très régulièrement, et faute de réponse, se tournent vers des compatriotes qui les accueillent souvent pour de très courtes durées. Ces derniers étant eux-mêmes accueillis dans des hébergements institutionnels, les conditions d'accueil du tiers sont particulièrement difficiles : cohabitation de deux ménages dans une seule pièce, tensions liées aux usages de l'hébergement ou de la nourriture... Malgré cela, les ménages accueillis tentent de maintenir leur hébergement le plus longtemps possible de crainte de retourner dans la rue, quitte à s'exposer à des formes d'exploitation et à des violences. En raison de leur situation administrative, ils sont maintenus dans ces situations durant plusieurs années et souffrent de cette absence de perspective.

#### **4 – Conclusion et perspectives**

Cette étude a mis en lumière la variable d'ajustement invisible au sans-abrisme que constitue l'hébergement chez un tiers : face à la crise de l'offre publique et privée de logements abordables, ainsi qu'à la crise de l'offre d'hébergement, ce sont les solidarités interpersonnelles qui sont mobilisées pour échapper à la rue. Cependant, en restant cantonnée dans ce rôle et dans la sphère privée, les réalités que recouvrent l'hébergement chez un tiers et les conséquences qu'elles ont sur l'accès au logement des ménages demeurent méconnues. La souffrance des personnes hébergées chez un tiers mais aussi l'ampleur du phénomène nécessitent de maintenir la vigilance sur ce thème. Ces hébergements privés appellent durablement notre attention puisque qu'ils représentent dans une estimation basse autant de places que celles qu'offre l'hébergement d'urgence institutionnel, et sans doute deux fois plus.

Cette attention doit se poursuivre et plutôt se tourner vers les parcours des ménages et leur plus ou moins grande fluidité. Face à la privation de domicile personnel, les solutions auxquelles recourent les ménages sont instables et poreuses : si l'accès à l'hébergement chez un tiers est lié aux ressources sociales et économiques des ménages, son maintien n'est jamais garanti au vu de la temporalité dans laquelle s'inscrit l'accès au logement social. Ces ménages sont tous confrontés au risque, plus ou moins fort, de voir leur situation d'hébergement se détériorer ou se terminer par un retour à la rue. Penser en termes de parcours nous permet de comprendre les raisons du passage d'une solution à une autre, parfois d'une solution institutionnelle à une solution privée, ou l'inverse, de repérer les blocages à l'accès au logement et de pouvoir identifier les moyens à mobiliser pour une plus grande fluidité des parcours.

